

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain	A3
Contrat Etat-Région : Investissements	356

Le Conseil Régional,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de l'éducation,
VU le règlement budgétaire et financier,
VU l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional en date du 14 décembre,
VU les délibérations de la Commission permanente des 11 juillet 2011, 14 novembre 2011, 19 novembre 2012, 30 septembre 2013 et du Conseil régional des 19 et 20 octobre 2017 approuvant les affectations au titre de l'opération de réhabilitation de l'IUT du Mans (Le Mans) n°12D17911,

CONSIDERANT le débat d'orientations budgétaires intervenu lors d'une séance du Conseil régional des 21 et 22 octobre,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Entreprises, développement international, numérique, croissance verte, tourisme, innovation et enseignement supérieur et recherche

Après en avoir délibéré,

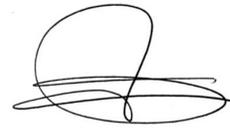
APPROUVE

l'inscription au Budget primitif 2022 d'une dotation de 1 800 000 euros d'autorisations de programme et de 4 900 000 euros de crédits de paiement en investissement au titre du programme n°356 : « Contrat Etat-Région : investissements ».

AFFECTE

une autorisation de programme complémentaire d'un montant de 1 800 000 euros pour la poursuite de la réhabilitation de l'IUT du Mans (opération du CPER 2015-2020 - 12D17911).

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire, Groupe Démocrates et progressistes

Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.

REÇU le 20/12/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs